



**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : BUZIET

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : CENTRE BOURG

Référence cadastrale : cf plan avec surlignage rose

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : constructible dans carte communale 2003.

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : vieux murs en pierre plate et en pierre du gave

- Description sommaire du bâtiment : murs délimitant les propriétés particuliers/voie communale

Photographie(s): ci-joint + plan











**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : BUZIET

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : CENTRE BOURG

Référence cadastrale : cf plan avec surlignage jaune

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : constructible dans carte communale 2003.

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : en bon état
- Description sommaire du bâtiment : en pierre et maçonnerie et couverture ardoises

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

Photographie(s): ci-joint + plan













Logo of the local authority, likely a commune or intercommunal structure, with some illegible text below it.

RUE DE RESPLE

Informational sign with illegible text, possibly a notice or a sign for a local organization.





**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : BUZIET

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : CENTRE BOURG et rue du Bois

Référence cadastrale : cf plan avec surlignage orange

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : constructible dans carte communale 2003 pour 1 aspirail et non constructible pour 2 aspirails.

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : en bon état
- Description sommaire du bâtiment : en pierre et maçonné

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

Photographie(s): ci-joint + plan





**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE
BATI ARTICLE L.151-19 DU CU**

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Moulin Vignau – Gave d'Ossau - Buziet

Référence cadastrale : parcelles A16 et A18

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : non constructible - carte communale 2003

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : ruine
- Description sommaire du bâtiment : 4 murs debout ou semi-debout, plus de charpente ni de toiture, canal de sortie présent, canal d'arrivée bouché avec le temps. Plus de machine, ni de moulin en place.

Photographie(s): pas de photo pour le moment.